

TRANSACTION

Les honoraires de négociation sont (sauf conventions particulières) de :

- 7 % TTC jusque 99 000 €
- 6% TTC de 100 000 € à 199 000 €
- 5% TTC de 200 000 € 350 000 €
- 4% TTC au dessus de 350 000 €

Sur les transactions immobilières, le taux de TVA en vigueur est de 20 %
Les prix affichés s'entendent rémunération incluse

LOCATION

Pour de l'habitation en baux nus ou meublés

Le décret n° 2014-890 paru le 1^{er} août 2014 a fixé le plafonnement des honoraires imputables aux locataires.
Ce décret ne fixe que le montant d'honoraires maximum pouvant être imputé au locataire pour les baux nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989.

La part d'honoraires de location imputée au propriétaire bailleur reste libre mais ne doit en aucun cas être inférieure à celle réclamée au locataire.

Le montant des honoraires varie selon la zone géographique dans laquelle est située la location :

Zone très tendue: 12 € TTC par m2 de surface habitable.

La liste des communes situées en zone très tendue est annexée à l'arrêté du 1^{er} août 2014 pris en application de l'article R.304-1 du CCH

Zone tendue : 10 € TTC par m2 de surface habitable.

La liste des communes situées en zone tendue est annexée au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au droit d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (art 232 du CGI), à l'exclusion des communes situées en zone très tendue visée ci-avant

Zone non tendue : 8 € TTC par m2 de surface habitable

le reste du territoire

Concernant les prestations de réalisation de l'état des lieux, le plafond est fixé à 3 € TTC par m2 de surface habitable quelle que soit la zone concernée.

Ainsi, suivant les zones, les plafonds des honoraires de location s'établissent à 15 € TTC, 13 € TTC et 11 € TTC. Les parties peuvent décider de se charger de l'état des lieux ou de le faire réaliser par un huissier de justice à leurs charges.

Les honoraires comprennent la TVA au taux de 20 %

Pour du commercial

Le montant des honoraires est de 3 mois de loyer HT

La TVA en vigueur est de 20%